**Rapport moral**

**et d’orientation**

**30 novembre 2024**

Nous avons comme chaque année le plaisir de nous retrouver pour cette assemblée générale, avec son formalisme, ses rites. Les plus habitués peuvent penser qu’il s’y dit toujours la même chose, les mêmes attentes et revendications, les mêmes espoirs et les mêmes déceptions. Les plus attentifs peuvent y voir néanmoins les évolutions, pas après pas, marche après marche, pour notre association l’Apaei de Caen, pour les établissements et services, et pour les enfants et adultes que nous y accueillons, pour la place de la personne en situation de handicap dans la société. Certains y voient des bouteilles à moitié vides, d’autres des bouteilles à moitié pleines. Il n’y a pas, il n’y aura jamais de grand soir du handicap où tout sera réglé comme par magie. Il y a un travail constant de construction, de protection de ce qui existe, et d’idées nouvelles à semer et à faire patiemment germer. A l’échelle d’un parent dont l’enfant est en liste d’attente, c’est dramatiquement lent. Sur le temps long, ce sont des progrès dont nous pouvons nous réjouir, et en être fiers quand nous y avons contribué.

\*\*\*

Avec cette année, nous achevons un long marathon d’évaluations externes. J’avais évoqué le sujet dans mon précédent rapport moral. La nouvelle formule mise en place par la Haute Autorité de Santé (HAS) est beaucoup plus exigeante que la précédente. Elle nécessite une forte implication des équipes de direction, des professionnels au contact des personnes accueillies, et aussi des personnes accueillies elles-mêmes, des familles et de leurs représentants élus en CVS. Les rapports relèvent la qualité des établissements et services de l’Apaei de Caen, leur conformité aux nombreux critères évalués, et quelques recommandations à traiter pour corriger ce qui doit l’être. Nul n’est parfait. Je tiens à remercier tous les acteurs qui se sont impliqués avec le professionnalisme et le sérieux qui les caractérisent. Ces évaluations ont une fréquence de cinq ans, période pendant laquelle la qualité et l’amélioration de l’accompagnement doivent rester un objectif quotidien.

\*\*\*

Je le disais en introduction, les avancées sont rarement spectaculaires, elles n’en sont pas moins réelles, et elles n’en sont pas moins fragiles. J’en ai sélectionnées un certain nombre. Pour commencer, je citerai exceptionnellement un événement dont l’Apaei de Caen n’est pas à l’initiative, mais ça reste quand même issu de notre grande famille associative. Le 14 octobre dernier, l’Unapei Normandie a organisé un colloque intitulé « l’autodétermination : ma liberté d’agir ». 500 personnes y participaient, professionnels, parents, personnes en situation de handicap, institutionnels et étudiants. Nous aurions pu en accueillir plus dans une salle plus grande. Ce qui est réjouissant, c’est la volonté de ce public de considérer différemment la place de la personne handicapée, plus abordée comme un sujet de soin, mais comme un individu apte à faire ses choix dans sa vie, pour sa vie, sans influence excessive et indue de son entourage. L’autodétermination est une nouvelle ère dans l’accompagnement qui entraine des changements de pratiques, des formations sans doute, et même des remises en cause dans la sphère familiale. C’est une avancée sociétale majeure dont les élus et les professionnels de l’Apaei de Caen doivent se saisir.

Au chapitre des avancées, nous pouvons citer les « 50000 solutions » proposées par la Conférence Nationale du Handicap (CNH). Bien sûr, ces 50000 solutions ne sont pas toujours celles que nous espérions. Disons-le clairement, l’échelle budgétaire de nos attentes est sans commune mesure avec le niveau de ces propositions. Mais on prend bien volontiers quand tombe le dogme de non création en vigueur depuis une dizaine d’années. A l’Apaei de Caen, nous avons ainsi augmenté de quelques places le SESSAD pour les enfants autistes et nous nous sommes réjouis de ce que d’autres associations pouvaient développer. D’autres opportunités se présenteront, et nous y répondrons par exemple en accueil de jour à la MAS.

Quitte à contredire ce que je disais plus haut, il y a aussi ce que l’on peut qualifier de spectaculaire, avec l’annonce faite peu après notre précédente assemblée générale, de la construction de la troisième aile du FOA de Cairon, extension de 17 places et une place d’accueil temporaire. Nous l’attendions depuis l’ouverture en 2014 et je tiens à nouveau à saluer le Conseil Départemental du Calvados pour cette décision. Rappelons qu’il est rare sur le territoire national d’avoir des foyers de vie spécifiques pour les séniors. Ce projet, sur lequel nous travaillons avec enthousiasme, aura à son ouverture une incidence importante sur les listes d’attente de presque tous les établissements, y compris l’IME. Bien sûr, rien ne se passe sans quelques accrocs, et nous avons découvert un changement de plan local d’urbanisme (PLU) avec une erreur administrative qui a bloqué le dépôt du permis de construire. Après plusieurs contacts avec la municipalité de Cairon et la communauté Caen la Mer, nous pouvons enfin entrevoir une issue par la révision du PLU et le dépôt simultané du permis de construire. Néanmoins, cette erreur administrative retarde la réalisation du projet de 6 mois à un an. Comprenez mon agacement.

Dans la suite des travaux faits en 2023, la réforme des ESAT se poursuit. Elle rapproche les droits des travailleurs d’ESAT à ceux du code du travail, tout en préservant la sécurité du statut particulier du code de l’action sociale et des familles. Elle se donne aussi comme objectif de favoriser la mobilité vers l’entreprise pour celles et ceux qui le peuvent et le souhaitent. Nous savons que nous avons beaucoup à progresser dans cet objectif. Pour certains, l’ESAT n’est pas une fin en soi, mais un tremplin vers d’autres projets de vie. Nous devons les y accompagner. Jusqu’à présent c’est trop rare. Le pôle travail doit se saisir de cette mission, identifier les personnes concernées et à leur rythme, leur permettre de découvrir d’autres milieux professionnels. Mais néanmoins, la médaille a son revers. De nouvelles charges apparaitront sur le budget commercial, venant réduire notre marge opérationnelle et donc notre capacité d’investissement. Les dernières nouvelles du projet de loi de finances ne sont pas bonnes et il nous faut maintenant obtenir de l’Etat les aides qui étaient promises par le précédent Gouvernement et que le nouveau ne semble pas devoir honorer. Le sujet n’est pas clos.

Je ne peux conclure ce chapitre des avancées sans évoquer la réouverture future des chambres d’accueil temporaire aux foyers de Blainville et Saint André sur Orne. Fermées depuis plusieurs années, nous conditionnions la signature du CPOM avec le Conseil Départemental du Calvados à leur ouverture. Or ce CPOM ne semble plus être une priorité, aussi convient-il d’avancer sur le sujet de l’accueil temporaire. En accord avec le Conseil Départemental, nous allons déposer un nouveau projet de service envisageant la création de trois accueils temporaires dont un accueil d’urgence. Outre l’urgence, ces chambres sont utiles aux familles et aux résidents pour un temps de répit ou préparer l’adulte à un futur hébergement permanent. Attention, ce ne seront plus des « chambres de passage » comme par le passé, mais des chambres d’accueil temporaire qui nécessiteront une orientation prononcée par la CDAPH. Vous serez bien sûr informés dès que ce nouveau service sera effectif.

\*\*\*

Mais il y a les difficultés, elles sont nombreuses, quelquefois très lourdes, et autant que possible nous devons tout faire pour les réduire, soit à notre échelle, soit en nous appuyant sur la force de notre réseau l’Unapei. Une des plus importantes, nous en avons déjà parlé ici, c’est le manque d’attractivité des métiers du social et du médico-social. Je ne reviens pas sur les trop longues années de tergiversation entre les partenaires sociaux et l’inadaptation de notre convention collective. Ces métiers n’attirent plus parce que la rémunération est insuffisante en début de carrière, et l’évolution de carrière insuffisamment attrayante. En conséquence, les jeunes désertent la filière, les instituts de formation ne font plus le plein d’étudiants, et nombre de diplômés se réorientent vers des cieux plus brillants. Aux dernières nouvelles, enfin on se parle entre syndicats et organisations patronales. Le troisième acteur, l’Etat, promet une réserve financière dans le cadre d’une convention collective unifiée et élargie. Souhaitons que ces discussions aboutissent, et vite, parce que par les temps qui courent, la réserve financière n’est pas assurément pérenne. Et charge à nous, Apaei de Caen, de donner à nos salariés les meilleures conditions de travail car si le salaire est nécessaire, il n’est pas suffisant pour l’attractivité des postes que nous proposons.

Il n’est pas toujours confortable d’être employeur dans le secteur médico-social. Nous dépendons de deux financeurs, l’Etat et le Département. A la suite de la crise sanitaire, une prime dite « Ségur de la santé » (183 € par mois) a été accordée aux personnels hospitaliers, qualifiés alors à juste titre de salariés de première ligne. Nous avions alors, avec l’ensemble du secteur, fortement protesté contre l’oubli des salariés du médico-social, tout autant de première ligne comme on l’a vu pendant la crise sanitaire. Cette inégalité entre salariés pareillement diplômés entraina un début de mobilité des établissements vers les hôpitaux, accentuant la crise des recrutements. Une première correction octroya la prime aux salariés éducatifs, médicaux et paramédicaux, nouvelle injustice. Les salariés des services généraux, des services administratifs et d’encadrement ne seraient-ils pas, eux aussi, parties prenantes de l’accompagnement des enfants et adultes qui nous sont confiés ? L’injustice créait une nouvelle catégorie : « les oubliés du Ségur ». Nouvelle bataille, nouvelle victoire, au printemps un accord revient sur le sujet avec effet au 1er janvier 2024. Mais encore une fois, la machine à difficultés se met en marche, avec le financement retardé d’une mesure qui s’impose à nous et que nous approuvons, financement partiel voire pas de financement du tout de la part des Conseils Départementaux. A force de vouloir assécher la trésorerie des associations, nous risquons une crise financière majeure dans le social et le médico-social. APF France Handicap en est le plus criant exemple avec l’annonce d’un plan de retour à l’équilibre entrainant la suppression de 400 emplois.

Ces défauts de financement arrivent, de surcroît, à la suite d’une constante politique de budgets contraints depuis longtemps. Année après année, nous devons fonctionner avec des taux directeurs, c’est-à-dire des augmentations budgétaires, souvent inférieurs à l’inflation et aux augmentations salariales conventionnelles de nos personnels. Que dire de ces dernières années où le coût de l’énergie s’est envolé, ainsi que les prix de l’alimentation ? La réalité de la situation vous a été décrite dans le rapport de trésorerie. Il faut comprendre que c’est un combat de chaque instant pour surveiller la ligne de flottaison de nos finances, pouvoir assurer le paiement de nos factures, et en premier lieu des salaires du personnel en contrat indéterminé (CDI) mais aussi de remplacement (CDD) et des travailleurs d’ESAT. Nous éditons entre 800 et 1000 bulletins de salaire par mois. Je salue le travail toujours en tension réalisé par le siège de l’Apaei de Caen pour lequel nous demandons une nouvelle fois, l’autorisation d’élargir ses effectifs pour continuer d’assurer ses missions et d’absorber la croissance de l’ensemble.

Sans minimiser les difficultés ressenties dans tous les établissements en matière de budget, je tiens à faire un focus sur l’IME et la MAS. Nous constatons depuis longtemps que nous accueillons à l’IME des enfants avec des difficultés importantes, des troubles du comportement et de l’apprentissage. La preuve en est qu’il est rare aujourd’hui qu’un jeune adulte sortant de l’IME Corentin Donnard soit orienté vers un ESAT. Deux raisons à cela. La scolarisation heureusement facilitée d’enfants handicapés propose de nouveaux parcours hors IME aux enfants les plus en capacité d’apprentissage. Par ailleurs, l’Apaei de Caen se fait un devoir et un honneur d’accueillir ces enfants en grande difficulté parce qu’ils n’ont pas d’autres solutions d’accompagnement. J’aimerais qu’il en fut autant dans tous les IME. Chacun comprendra que ce n’est pas la même mission d’accueillir un groupe d’enfants qui a acquis les codes d’apprentissage collectif et individuel, et des enfants qui en sont encore très éloignés. Pourtant, nos effectifs éducatifs n’ont pas varié, prévus pour accompagner des groupes de plusieurs enfants là où maintenant, il faut pour certains travailler en un pour un. Nous demandons encore que le taux d’encadrement de notre IME soit revu pour prendre en compte la réalité de notre mission d’accueil d’enfants à haut besoin éducatif. Cela n’a pas de sens de comparer les taux d’encadrement entre établissements lorsque nous accueillons des populations différentes.

Quant à la MAS, si son rôle est bien orienté vers des adultes à fort besoin d’accompagnement, là encore, le taux d’encadrement n’est pas à la mesure des missions quotidiennes. Une maison d’accueil spécialisée n’est pas seulement un lieu où l’on assure le soin et les besoins essentiels de l’existence. C’est d’abord un lieu de vie, un lieu d’activités ludiques et éducatives. Avec les moyens dont nous disposons, l’essentiel est concentré sur les jours ouvrables de la semaine. Nous disposons de moins de personnel pour le week-end. Or, le vieillissement des parents ou leur disparition, entraine un accroissement d’effectif les samedis et dimanches par comparaison de ce que nous connaissions à l’ouverture de l’établissement en 2010. Là encore, il faut accroître le budget pour nous permettre d’améliorer le taux d’encadrement le week-end et ainsi faire bénéficier d’un véritable accueil digne du projet d’établissement, quel que soit le jour de la semaine.

\*\*\*

Ce qui nous alerte en permanence et ne trouve malheureusement pas d’issue, ce sont nos listes d’attente. Ce sujet n’est d’ailleurs pas une exclusivité locale. C’est une généralité si seulement on prend le soin d’enregistrer les demandes qui sont faites, et de s’assurer qu’elles restent insatisfaites. L’Unapei rappelle constamment à l’Etat de mettre en place un observatoire des besoins, sans succès jusque-là, tant il est vrai que cet observatoire mettrait trop en évidence le gouffre entre les moyens et les besoins. Mais comment mettre en œuvre une véritable politique du handicap sans avoir les réelles données sous les yeux ? Certaines associations ne tiennent pas ces listes à jour. La notion de « place » n’est plus aussi essentielle au moins dans le vocabulaire, on la remplace volontiers par des euphémismes comme « dispositifs » qui cachent souvent des accompagnements partiels. Je m’en tiens à ce mot, « place », parce que depuis 24 ans que je préside l’Apaei de Caen, j’ai reçu des dizaines, sans doute des centaines de parents qui venaient demander une place et pas un dispositif.

Bien sûr, il y a les 50000 solutions promises par la conférence nationale du handicap. Ces solutions ne sont pas que des places, elles sont aussi des dispositifs. Nous pouvons débattre pendant des heures sur l’insuffisance des moyens proposés, sur l’inadéquation de l’offre et de la demande puisqu’il n’y a pas d’observatoire, mais toutes les propositions sont bonnes à prendre parce qu’elles apportent à un enfant, un adulte et sa famille, un accompagnement qu’il n’avait pas avant. C’est l’histoire des petits ruisseaux qui font les grandes rivières.

|  |  |
| --- | --- |
| ETABLISSEMENT | Nombre de personnes inscrites sur la liste d'attente |
| AIT | 12 |
| IME | 162 |
| SESSAD | 120 |
| MAS | 54 |
| FOYER HEBERGEMENT | 38 |
| SASLA | 14 |
| SAJH | 46 |
| FOA | 39 |
| ESAT | 70 |

**TOTAL                555**

Voici donc la mise à jour de nos listes d’attente. Je ne la commenterai pas, vous découvrez vous-même dans le tableau l’ampleur des besoins. J’attire malgré tout votre attention sur l’IME, avec un niveau de demandes très supérieur à l’agrément de 123, malgré le développement de l’accueil des enfants à l’école. Nous ne pourrons jamais satisfaire toutes ces attentes. Une évidence doit pourtant être prise en compte par l’Etat et le Département, c’est l’absolue nécessité de développer des solutions, des places, des dispositifs, appelez-les comme vous voulez, pour les adultes qui sont orientés vers des MAS, FAM ou Foyers de vie, et notamment pour des adultes ayant des troubles du spectre de l’autisme. Ce sont ceux-là qui restent à l’IME bien après leur vingtième anniversaire, qui y restent de plus en plus longtemps, et qui seront de plus en plus nombreux dans cette situation quand les enfants que nous accueillons aujourd’hui auront grandi.

\*\*\*

En introduction, je vous parlais de bouteilles à moitié vides et à moitié pleines. Chacun se fera son cocktail selon qu’il soit pessimiste ou optimiste. Le Conseil d’Administration de l’Apaei de Caen penche pour un optimisme raisonné, parce qu’il est dans l’action, parce qu’il a l’habitude de se confronter à des difficultés et avec obstination, à les surmonter. Ce n’est pas un optimisme béat. Les temps ne sont pas à une grande générosité des pouvoirs publics. Les temps ne sont pas non plus à l’abandon de notre cause, la défense de nos enfants en situation de handicap. Notre force, c’est d’être une association de parents et amis, implantée dans un grand réseau d’associations, l’Unapei, et d’être ainsi entendus à tous les niveaux de notre société. Nous n’avons jamais rien obtenu facilement, pas plus que nos ainés, certainement pas plus que ceux qui nous succèderont. Si nous restons ce réseau d’influence et d’action, nous aurons toujours des raisons d’espérer et de l’énergie pour agir. Restons solidaires notamment auprès des jeunes parents qui rencontrent les difficultés que nous avons connues jadis. Restons solidaires des parents qui sont encore dans l’attente de voir leur enfant accompagné à la hauteur de ses besoins, qui ont encore plus de questions que de réponses. Nos raisons d’espérer doivent devenir leurs raisons d’avancer.

\*\*\*

Un grand événement se prépare pour la Normandie et pour Caen, le congrès 2025 de l’Unapei. L’Unapei Normandie est très fière de participer à l’organisation de ce rendez-vous si important les 18, 19 et 20 juin. Notre région n’avait pas accueilli un tel événement depuis 1981, c’est dire notre impatience. Probablement plus de 1700 congressistes venant de toute la France, départements outre-mer inclus, vont affluer pour participer aux travaux qui auront pour thème le vieillissement des personnes handicapées, ainsi qu’à l’assemblée générale et au vote de nouveaux statuts. Beaucoup d’entre eux en profiteront pour découvrir et visiter notre région. Nous avons prévu 16 circuits de visite le 18 juin, où les participants seront accueillis par des établissements de nos associations normandes avant d’arpenter les lieux touristiques emblématiques. Un événement artistique impliquant enfants et adultes accueillis dans les structures normandes est en préparation, ainsi qu’un temps festif sur une place de Caen. 2025 ne sera pas que le millénaire de Caen, ce sera aussi l’année du congrès de l’Unapei à Caen.

\*\*\*

Chers parents et amis de l’Apaei de Caen, je vous présente pour la 24eme et dernière fois le rapport moral et d’orientation de l’Apaei de Caen. Comme annoncé voilà trois ans au Conseil d’Administration, je quitte la présidence de notre association. Je peux vous assurer que ça a été pour moi une véritable aventure, vécue avec plaisir et engagement, avec toujours auprès de moi une équipe de fidèles présents en Conseil d’Administration mais aussi en Bureau tous les jeudis soirs. Je les remercie tous de m’avoir tant aidé, et j’ai une pensée pour celles et ceux qui nous ont quittés. Je remercie aussi les équipes de Direction qui nous apportent leurs compétences et qui mettent en œuvre notre projet associatif. Je remercie tout particulièrement Dominique Sainthuille avec qui la transparence a toujours été totale. Je remercie tous les salariés de l’Apaei de Caen avec qui les rencontres étaient constructives, respectueuses de la place de chacun. Je garde avec moi les échanges que j’ai eus avec vous les parents, dans nos réunions ou lors de rendez-vous dans mon bureau. Ces discussions de parent à parent ont toujours été d’une grande richesse pour moi. Je remercie enfin les personnes pour qui nous travaillons, enfants, adultes, qui m’accueillent toujours avec chaleur lorsque je rentre dans un établissement. C’était mon carburant.

Je quitte la présidence de l’Apaei de Caen serein. Je sais que l’équipe en place est solide, qu’elle se renouvelle, et que la succession est bien assurée. Mais je ne quitte pas l’action, je dégage simplement un peu de temps pour mes autres responsabilités associatives, la présidence de l’Unapei Normandie, et la vice-présidence de l’Unapei. Ce sont d’autres challenges, mais les objectifs sont les mêmes, agir pour nos enfants différents.

Longue et belle vie à l’Apaei de Caen. Merci à toutes et tous.

**Patrick Maincent**

**Président Apaei de Caen**